

**COMMUNE DE PENTHALAZ**  
**Municipalité**

**Préavis municipal No 44 - 2009**

**COMPTES 2008**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

◇ **Introduction**

En vertu de la Loi sur les communes (LC - RSV 175.11) du 28 février 1956, et tout spécialement de son chapitre VI, section I, traitant du budget, des comptes et de la gestion, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes 2008 de la Bourse communale.

En outre, conformément aux articles 93b ss LC, et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCcom - RSV 175.31.1), art. 34 ss, la Commission de gestion du Conseil communal a effectué l'examen qu'elle a désiré (art. 35 et 35a), et nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel des comptes (art. 35 b & c). Vous trouverez, à la fin de cette analyse, le rapport établi par la Fiduciaire, alors que la Commission de gestion soumettra son rapport au Conseil communal (art. 36).

◇ **Résultat avant attributions**

<b>Comptes 2008</b>		<i>Budget 2008</i>	<i>Comptes 2007</i>
Total des revenus	15'757'802.93	11'152'300	17'896'402.33
Total des charges	14'108'582.71	11'437'500	16'279'317.52
Résultat avant attributions	1'649'220.22	-285'200	1'617'084.81

De la même manière qu'en 2007, deux commentaires s'imposent d'entrée !

- 1) Un résultat exceptionnel dû, pour la grande part, à la rentrée des impôts conjoncturels.
- 2) Les totaux des charges et revenus sont nettement supérieurs au budget ! Ce qui provient des amortissements supplémentaires par prélèvements sur les fonds de réserves pour respecter les décisions prises lors des préavis de certains investissements. De plus, ces écritures sont reprises du dicastère des finances, par imputations internes, et mises en charge, dans chacun des services concernés.

## ◇ Proposition de répartition de l'excédent des revenus et résultat final

Le tableau ci-dessous de répartition du résultat disponible, exprime les désirs de la Municipalité. Ses motivations vous sont expliquées dans le présent préavis, sous chapitre « conclusions de la Syndique ».

Selon décision municipale du 3 avril 2009		Comptes		Montants	
<b>Disponible pour répartition</b>					<b>1'649'220.22</b>
<b>Propositions d'amortissements comptables :</b>					
DIPA - Modération du trafic, étapes 1 et 2		9.141.01.30 CR		33'244.35	
DIPA - Achat imm. Rte de Cossonay 2 (Giratoire)		9.143.01.03 CR		459'450.00	
DIPA - Verger, chauffage et ventilation		9.143.01.29 CR		90'000.00	
Total amortissements	230.332 D				<b>582'694.35</b>
<b>Propositions d'attributions aux fonds de réserves :</b>					
Pour études interdomaines du quartier de la Gare	230.380.96 D	9.282.24 CR		100'000.00	
Pour les jeunes de Penthalez	150.381 D	9.280.09 CR		28'810.00	
Pour variation péréquation et facture sociale	220.381.90 D	9.280.11 CR		50'000.00	
Pour débiteurs douteux impôts	210.381.93 D	9.280.10 CR		100'000.00	
Pour capitalisation Valorsa SA	220.381.20 D	9.280.12 CR		10'000.00	
Pour informatique	230.380.10 D	9.281.01 CR		50'000.00	
Pour véhicules	230.380.11 D	9.281.02 CR		100'000.00	
Au Fonds communal d'économie d'énergie (FCEE)	210.380.44 D	9.282.22 CR		100'000.00	
Pour l'entretien des cours d'eau	230.380.51 D	9.282.23 CR		20'000.00	
Au Fonds pour travaux d'utilité publique	230.380.42 D	9.282.06 CR		90'000.00	
Au Fonds d'utilité publique	230.380.95 D	9.282.09 CR		90'000.00	
Total attributions aux fonds					<b>738'810.00</b>
<b>Boni de l'exercice viré à Capital</b>					<b>327'715.87</b>

## ◇ Situation du compte Capital après répartition

Capital au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	707'824.51
<b>Boni de l'exercice</b>	<b>327'715.87</b>
<b>Capital au 31 décembre 2008</b>	<b>1'035'540.38</b>

## ◇ Evolution du compte Capital

Le tableau ci-dessous donne le résultat de chaque exercice comptable avant répartition. C'est-à-dire, avant les amortissements extraordinaires et attributions à divers fonds de réserves.

Quant au résultat après répartition, il s'ajoute au capital de l'année précédente.

Pour 2008, l'excédent de revenus de l'exercice de Fr. 1'649'220.22, après amortissements et attributions, laisse un boni de Fr. 327'715.87, viré au compte capital, qui s'élève au 31 décembre 2008 à Fr. 1'035'540.38.

Année	Résultat du compte de fonctionnement		Situation du compte Capital/Découvert
	Avant répartition	Après répartition	
Report		169'738.76	169'738.76
2000	-117'566.13	-117'566.13	52'172.63
2001	198'311.88	98'311.88	150'484.51
2002	118'007.52	2'122.52	152'607.03
2003	460'682.18	81'682.18	234'289.21
2004	1'255'686.63	321'615.88	555'905.09
2005	1'141'223.96	132'098.61	688'003.70
2006	581'223.10	793.60	688'797.30
2007	1'617'084.81	19'027.21	707'824.51
<b>2008</b>	<b>1'649'220.22</b>	<b>327'715.87</b>	<b>1'035'540.38</b>

## ◇ Financements spéciaux

Résultat des services financés par des recettes affectées.

Financements spéciaux 2008				
Dicastères			Déficit	Bénéfice
45	Elimination des déchets	◆	104'745.70	
46	Réseau d'égouts et épuration	◆	65'485.77	
65	Défense incendie	◆	87'353.30	
81	Service des eaux	♥		27'643.18
	<b>T O T A U X</b>		<b>257'584.77</b>	<b>27'643.18</b>
	<b>Pris en charge par l'impôt ordinaire</b>	◆	<b>257'584.77</b>	
	<b>Prélèvements ou attributions aux fonds de réserves spécifiques</b>	♥	-	<b>27'643.18</b>

Toutes les explications nécessaires figurent dans les commentaires des comptes.

## ◇ Mutations dans les fonds de réserves

Voici les attributions ou prélèvements effectués, dans les postes 9.28 du bilan :

<b>Mouvements des fonds de renouvellements, de rénovations et de réserves en 2008</b>					
		<i>Au 1er janvier</i>	<i>Pélèvements</i>	<i>Versements</i>	<i>Au 31 décembre</i>
<b>Obligatoires :</b>					
9.280.01	Service des eaux	768'942.39	258'915.95	27'643.18	537'669.62
9.280.02	Service de défense incendie	62'216.27	-	-	62'216.27
9.280.03	Service égouts et épuration	608'833.63	151'459.50	-	457'374.13
9.280.13	PCi - Taxes de dispenses de construction d'abris	231'224.50	-	-	231'224.50
<b>Provisions :</b>					
9.280.04	Perte sur débiteurs BC	92'900.80	-	-	92'900.80
9.280.06	Sur taxes EU/EC	4'768.20	-	-	4'768.20
9.280.07	Sur taxes eau potable	4'768.20	-	-	4'768.20
9.280.08	Sur taxes PCi	2'600.00	-	-	2'600.00
9.280.10	Perte sur débiteurs impôts	176'000.00	-	100'000.00	276'000.00
9.280.11	Péréquation & facture sociale	150'000.00	-	50'000.00	200'000.00
9.280.12	Capitalisation Valorsa SA	10'000.00	-	10'000.00	20'000.00
<b>"De roulement"</b>					
9.280.05	Fds de rés. pr impôts	200'000.00	-	-	200'000.00
9.280.09	Fds de rés. pour les jeunes de Penthalaz	2'031.25	-	4'158.75	35'000.00
				28'810.00	
9.282.13	Mobilier "Verger"	47.95	-	220.60	268.55
<b>Renouvellement et rénovation</b>					
9.281.01	Fds de rés. pr informatique	50'000.00	-	50'000.00	100'000.00
9.281.02	Fds de rés. pr véhicules	50'000.00	-	100'000.00	150'000.00
<b>Divers</b>					
9.282.03	Fds de rés. pr équipements sportifs & places de jeux	300'000.00	-	-	300'000.00
9.282.06	Fds de rés. pr travaux d'utilité publique	140'000.00	-	90'000.00	314'094.45
			-	84'094.45	
9.282.07	Fds de rés. pr terrain des Fourches	146'324.60	84'094.45	-	0.00
			62'230.15	-	
9.282.08	Fds de rés. pr défense incendie (réseau & bât.)	400'000.00	-	-	400'000.00
9.282.09	Fonds d'utilité publique	130'000.00	-	90'000.00	220'000.00
9.282.10	Fds de rés. pr étude PGA communal (Préavis 31-2008)	130'000.00	-	-	130'000.00
9.282.12	Fds de rés. pr charges foncières lotisst Maisons Neuves	396'738.10	396'738.10	-	-
9.282.16	Fds de rés. pour Quartier Dessous-la-Ville	79'490.00	-	-	79'490.00
9.282.17	Fds de rés. pour Quartier Loëttaz-Barges	367'068.85	-	-	367'068.85
9.282.18	Fds de rés. pr écoles & Collège du Cheminet	200'269.00	27'932.85	-	172'336.15
9.282.19	Fds de rés. pour bâtiments communaux	580'813.35	80'000.00	-	500'813.35
9.282.20	Fds de rés. pr giratoire de Cossonay-Gare	500'000.00	500'000.00	-	-
9.282.21	Fds de rés. pour la modération du trafic	170'000.00	-	-	170'000.00
9.282.22	Fonds communal d'économie d'énergie (FCEE)	60'000.00	-	100'000.00	160'000.00
9.282.23	Fds de rés. pr l'entretien des cours d'eau	10'000.00	-	20'000.00	30'000.00
9.282.24	Fds de rés. pr études interdomaines quartier de la Gare	-	-	100'000.00	100'000.00
<b>Décisions à confirmer par le Conseil Communal (versements) :</b>					
	<b>Total</b>	<b>738'810.00</b>			
<b>T O T A U X</b>		<b>6'025'037.09</b>	<b>1'561'371.00</b>	<b>854'926.98</b>	<b>5'318'593.07</b>

En «gras», les attributions découlant de la répartition du résultat, et nécessitant l'approbation du Conseil communal.

## ◇ Finances

### Liquidités

Les liquidités s'élèvent à Fr. 5'108'000.- au 31 décembre 2008, elles sont en augmentation par rapport à 2007 de Fr. 505'000.- et couvrent pratiquement la totalité des fonds de réserves de 5'318'000.-.

## Situation et coût de la dette communale

Le tableau ci-dessous donne la situation détaillée de nos dettes à court et long termes. La diminution de la dette totale est de Fr. 929'646.10. Ceci provient du fait que nous avons opéré des remboursements extraordinaires de Fr. 697'100.- avec la trésorerie excédentaire des comptes 2007.

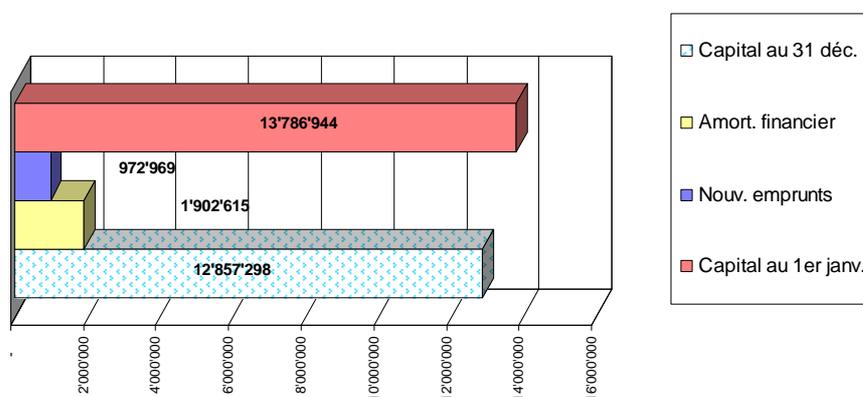
Objet	Dette financière	Augmentation de la dette ou renouvellet	Amortissements financiers		Amort comptable	Dette financière	Patrimoine bilan	Charge financière	Int. moyen
	au 01.01.08		extraordinaires ou rembts	conventionnels		9.21 à 9.22	9.12 & 9.14 à 9.17		s/dette
						au 31.12.08	au 31.12.08		année crte
Collège du Cheminet	6'004'100.00	-	-	404'300.00	287'000.00	5'599'800.00	4'480'000.00	145'749.57	2.60%
Crte communal Verger	2'445'750.00	-	333'000.00	255'000.00	141'300.00	1'857'750.00	1'967'400.00	77'687.70	4.18%
Sépar. Cheminet-Piscine	848'200.00	-	226'900.00	34'200.00	47'936.75	587'100.00	540'100.00	24'270.19	4.13%
Maison de Ville (62 % s/cpte 9.221.05)	844'440.00	-	-	347'200.00	487'12.13	809'720.00	809'720.00	26'653.87	3.29%
Sépar. Ch. Rouge I et II (38 % s/cpte 9.221.05)	574'935.00	-	-	40'405.00	29'855.82	534'530.00	496'280.00	16'766.25	3.14%
Salle gym Cheminet	484'000.00	-	-	23'000.00	23'000.00	461'000.00	461'000.00	11'331.07	2.46%
Imm. Rte de Cossonay 2	476'750.00	-	-	17'300.00	476'750.00	459'450.00	-	10'680.04	2.32%
Imm. Rte de la Gare 40	578'600.00	-	-	20'700.00	20'700.00	557'900.00	557'900.00	17'430.30	3.12%
Imm. Rte de la Vuy 3	628'000.00	-	-	22'000.00	22'000.00	606'000.00	606'000.00	24'517.12	4.05%
Chemin de Savoie	137'200.00	-	137'200.00	-	-	-	-	3'327.79	
Sépar. Ch. Rouge-Etangs, étape 3	451'900.00	-	-	28'400.00	17'101.95	423'500.00	426'000.00	8'312.35	1.96%
Rte Dessous-la-Ville, constr.	100'000.00	-	-	10'000.00	10'000.00	90'000.00	90'000.00	675.00	0.75%
Conduite EP Daillens-Charrières	383'600.00	-	-	13'700.00	13'700.00	369'900.00	370'161.95	14'706.85	3.98%
Réservoir & conduite EP Montjoux-Daillens	190'800.00	-	-	21'200.00	21'200.00	169'600.00	169'600.00	1'431.20	0.84%
<b>Sous-totaux</b>	<b>14'148'275.00</b>	<b>-</b>	<b>697'100.00</b>	<b>924'925.00</b>	<b>1'159'256.65</b>	<b>12'526'250.00</b>	<b>10'974'161.95</b>	<b>383'539.30</b>	<b>3.06%</b>
Giratoire de la Gare	-173'958.55	386'266.15	200'000.00	-	-	12'307.60	7'503.20	-	0.00%
Elaboration PGEE & PDDE	18'995.45	30'751.55	18'000.00	-	3'400.00	31'747.00	28'200.30	759.14	2.39%
Sépar. EU/EC Mt-Blanc - Rte Gare	190'388.40	41'558.35	25'000.00	-	80'800.00	206'946.75	189'546.75	-	0.00%
Ch. Rouge, Trottoir et conduite EP	-396'756.20	514'392.85	37'590.00	-	-	80'046.65	77'336.65	-	0.00%
<b>TOTAUX</b>	<b>13'786'944.10</b>	<b>972'968.90</b>	<b>977'690.00</b>	<b>924'925.00</b>	<b>1'243'456.65</b>	<b>12'857'298.00</b>	<b>11'276'748.85</b>	<b>384'298.44</b>	<b>2.99%</b>

La dette par habitant diminue de Fr. 5'576.- au 1<sup>er</sup> janvier (2'429 hab.) à Fr. 4'976.- au 31 décembre (2'584 hab.), alors que le taux moyen de l'intérêt est de 2.99% en tenant compte des prêts LDR (3.22% sans prêts LDR).

A raison d'amortissements financiers conventionnels de Fr. 924'925.- par année, il faut compter 14 ans pour le remboursement total de la dette. En contrepartie, il faut compter 16 ans et demi pour amortir totalement les investissements.

Dès cette année, nous mettons en contrepartie de la valeur financière, la valeur comptable de chaque investissement. De ce tableau, il ressort une différence de Fr. 1'580'549.15 entre la valeur au bilan à amortir et les emprunts bancaires à rembourser. Ceci s'explique par le fait que, en fonction du résultat de l'exercice, nous procéderons à un amortissement comptable de Fr. 459'450.-, alors que l'emprunt bancaire servira à financer les travaux du giratoire de la Gare. De plus pour régulariser les valeurs comptable et financière du Collège du Cheminet, nous ne renouvelerons pas un emprunt de 1 million de francs à son échéance. Avec ces deux opérations, nous obtiendrons ainsi l'équivalence entre les emprunts et les investissements restants à amortir.

Le graphique ci-dessous donne les mouvements globaux de la dette communale durant l'exercice écoulé.



## ◇ Investissements

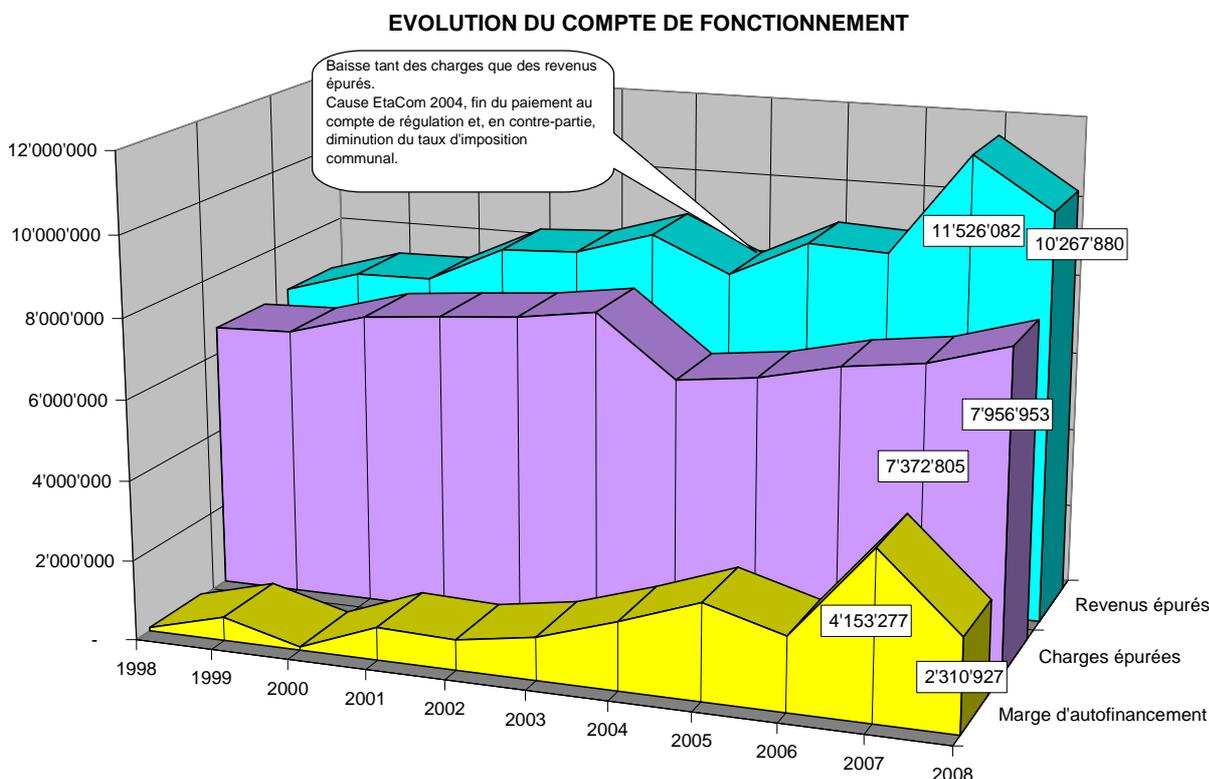
Le tableau de récapitulation des investissements 2008 se trouve à la suite de ces pages et vous donnera tout le détail voulu pour chacun des crédits votés.

Le tableau ci-dessous donne la situation des investissements du patrimoine administratif entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008, qui diminuent de Fr. 1'312'565.97.

<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>11'844'368.72</b>
Dépenses	+	1'461'082.43
Recettes & subventions	./.	83'993.00
Amortissements obligatoires	./.	691'914.65
Amortissements selon préavis	./.	1'415'046.40
Amortissements supplémentaires	./.	<u>582'694.35</u>
<b>Situation au 31 décembre</b>		<b>10'531'802.75</b>
<b>Soit une diminution de</b>		<b>1'312'565.97</b>

Comparativement à l'état des patrimoines administratif et financier, les investissements sont de Fr. 12'242'958.75, et la dette totale est de Fr. 12'857'298.-. L'amortissement financier conventionnel annuel est de Fr. 924'925.-, et nous avons payé Fr. 384'298.44 d'intérêts.

## ◇ Marge d'autofinancement & ratios divers



Voici certains ratios, calculés et notés par notre Fiduciaire. *Les commentaires "en italique" sont nos propres commentaires.*

**La marge d'autofinancement est de Fr. 2'310'927.-.** Les dépenses nettes d'investissements sont de Fr. 1'377'089.43. Le degré d'autofinancement est de 167.81% (225.40% en 2007). Au-dessus de 100%, ce ratio est "très bien".

**La capacité (ou quotité) d'autofinancement** renseigne sur la capacité financière de la Commune. Plus elle est importante et plus elle augmente la possibilité de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements, et d'en supporter les coûts induits. Cette capacité est de 22.52%, ce qui est en diminution par rapport à 2007 (36.03%); elle est considérée comme "très bonne" au-dessus de 20%. *Cet élément est positif, toutefois, il ne faut pas oublier que l'exercice 2008 est bénéficiaire par des recettes fiscales favorables dues aux impôts conjoncturels.*

**Le ratio de la quotité de la charge des dettes** indique la part des revenus du compte de fonctionnement qui est absorbée par les intérêts nets (intérêts passifs moins les revenus des biens). Les comparaisons portant sur plusieurs exercices renseignent sur l'évolution de l'endettement de la Commune.

Cette quotité est de -0.35% (contre -0.32% en 2007). On dit de cette valeur, qu'elle est "moyenne" entre 1 et 3%, "faible" entre 0 et 1%, et très faible en-dessous de zéro pourcent. *Cette charge très favorable s'explique par le fait que les revenus des placements de trésorerie, et les revenus des placements du patrimoine administratif ont beaucoup rapporté cette année.*

**Le ratio de la charge financière** indique la part des revenus du compte de fonctionnement qui est absorbée par les intérêts nets et les dépréciations obligatoires (dépréciation du patrimoine administratif équivalant aux amortissements comptables ordinaires de l'année).

Cette quotité est de 20.18% (contre 22.48% en 2007), ce qui est considéré comme très élevé dans la norme (norme : plus de 18% = charge très élevée). *Toutefois, ce ratio tient compte des dépréciations du patrimoine administratif, c'est-à-dire les amortissements ordinaires et supplémentaires – très conséquents cette année - (rubr. 331 des charges par nature), mais sans les extraordinaires (rubr. 332). Pour respecter le principe énuméré dans le paragraphe précédent, ce ratio arrive avec les seuls amortissements ordinaires à 6.39% (5.73% en 2007), soit une charge moyenne (entre 3 et 10%).*

*En conclusion les différents ratios énumérés ci-dessus sont favorables.*

*A l'analyse de ces ratios, sur plusieurs exercices, le degré d'autofinancement est "très bien" et la marge d'autofinancement est "très bonne". Il faut rappeler que ceci provient des recettes exceptionnelles de ces six derniers exercices.*

## ◇ ASICoPe

Les comptes de l'Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz (ASICoPe) ne figurent pas dans cette brochure, étant donné qu'ils ont été soumis pour approbation à son Conseil Intercommunal.

Notre participation est ventilée, pour les charges, dans les chapitres 510 et 520 (enseignements primaire et secondaire) et pour les revenus, dans les chapitres 3560 et 3561 (Centre communal du Verger et Collège du Cheminet). Ces derniers comptabilisent l'encaissement des loyers, ainsi que les remboursements des frais d'entretien et de fonctionnement.

Voici pour information, les dépenses par centre de charges :

<b>ASICoPe</b>			
	<i>Comptes 2008</i>	<i>Budget 2008</i>	<i>Comptes 2007</i>
<b>PRIMAIRE</b>			
Bâtiments	323'554.00	304'025.34	311'020.00
Transports	138'218.67	147'189.88	138'870.00
Enseignement	6'118.08	8'898.01	10'071.00
Autorités	13'913.77	11'378.95	12'487.00
Service médical & dentaire	5'792.62	4'039.96	5'380.00
Camps & courses scolaires	3'932.30	11'093.58	5'136.00
Activités culturelles & sportives	4'337.31	5'504.24	2'052.00
<b>Total du primaire</b>	<b>495'866.75</b>	<b>492'129.96</b>	<b>485'016.00</b>
Nombre d'élèves	140	124	145
<b>Coût de l'élève</b>	<b>3'542</b>	<b>3'969</b>	<b>3'345</b>
<b>SECONDAIRE</b>			
Bâtiments	401'655.39	398'797.20	394'763.00
Transports	103'073.24	126'192.94	109'440.00
Enseignement	13'585.88	12'236.88	10'199.00
Autorités	14'907.95	12'465.60	13'169.00
Service médical & dentaire	3'103.26	2'212.88	2'837.00
Camps & courses scolaires	19'170.05	24'611.74	15'193.00
Activités culturelles & sportives	3'569.24	4'568.09	4'170.00
<b>Total du secondaire</b>	<b>559'065.02</b>	<b>581'085.33</b>	<b>549'771.00</b>
Nombre d'élèves	156	144	146
<b>Coût de l'élève</b>	<b>3'584</b>	<b>4'035</b>	<b>3'766</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1'054'931.77</b>	<b>1'073'215.29</b>	<b>1'034'787.00</b>

## ◇ Conclusions de la Syndique

Cette année encore, nous avons le plaisir de vous présenter les comptes 2008 avec un bénéfice non négligeable et nous pourrions reprendre presque les mêmes conclusions que celles du rapport de 2007.

Lors de l'élaboration du budget 2008, nous sommes restés extrêmement prudents avec les rentrées fiscales et, au vu des résultats, nous aurions pu être un peu plus audacieux ; mais une estimation de celles-ci est toujours très aléatoire.

Comme l'année dernière, nous avons choisi d'amortir certains comptes, afin de baisser la dette, de continuer à constituer «un bas de laine» en prévision de 2010 qui menace aussi d'être sombre et par là-même d'essayer de maîtriser au mieux le porte-monnaie communal. Une fois encore, la prudence est de rigueur.

En plus des fonds de réserve déjà existants, que nous avons alimentés, nous avons ouvert un nouveau compte, intitulé «Etudes interdomaines du quartier de la gare ». En effet, suite aux demandes de modification du «PPA Les Câbleries», secteur sud et secteur nord, les différents services cantonaux ont exigé que la Municipalité se penche sur tous les problèmes liés à ce périmètre (mobilité ; gare routière, etc.).

Les investissements futurs sont aussi une importante préoccupation qu'il ne faut pas négliger. Mais, dans une commune en plein essor, en pleine mutation, on se doit de penser aux besoins et au bien-être de nos citoyens ; nous devons concentrer nos efforts pour que chacun d'entre nous puisse trouver son compte dans notre commune et penser qu'il fait bon vivre à Penthalaz, tout en sachant que nous ne pourrions jamais satisfaire tout le monde.

Cette année encore, la Fiduciaire est venue les 21 et 22 avril contrôler les comptes ; nous leur avons demandé si notre raisonnement était correct. C'est avec satisfaction que nous avons appris que la Fiduciaire approuve nos démarches en matière de finances communales. C'est donc avec une certaine confiance que nous envisageons l'avenir.

Ceci dit, si les comptes de notre commune sont ce qu'ils sont, nous le devons non seulement aux bonnes entrées fiscales, mais aussi à l'excellente gestion de notre boursier et de toute son équipe qui ont notre entière confiance.

Pour conclure, j'aimerais – au nom de la Municipalité – remercier ici tous les collaborateurs de la commune, de l'administration, des services extérieurs et toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre, Les Petits Poussins ; les bibliothécaires ; les patrouilleuses ; notre pasteur et son équipe, les sociétés locales et les associations pour leur engagement et le travail fourni tout au long de l'année, qui permet à notre commune d'être ce qu'elle est.

Et vous, membre du Conseil communal, un merci particulier pour votre investissement, pour votre soutien et votre confiance.

## ◇ Conclusions au Conseil Communal

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

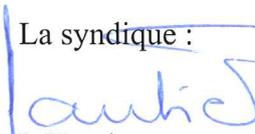
après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 44 – 2009, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

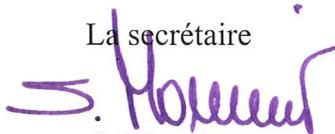
1. d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2008 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'649'220.22, avant les écritures finales ci-dessous ;
2. d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des amortissements extraordinaires pour un total de CHF 582'694.35 ;
3. d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de CHF 738'810.- :
  - au fonds de réserve pour études interdomaines du quartier de la Gare ;
  - au fonds de réserve pour les jeunes de Penthalaz ;
  - au fonds de réserve pour péréquation & facture sociale ;
  - au fonds de réserve pour perte s/débiteurs impôts ;
  - au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA ;
  - au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique ;
  - au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules ;
  - au Fonds communal d'économie d'énergie (FCEE) ;
  - au fonds de réserve pour l'entretien des cours d'eau ;
  - au fonds de réserve pour travaux d'utilité publique ;
  - au Fonds d'utilité publique ;
4. de virer le boni de l'exercice de CHF 327'715.87 au compte capital ;
5. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2008.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 avril 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :  
  
I. Hautier



La secrétaire  
  
S. Monnier



Représentation pour la Suisse Romande du Service  
de Révision et d'Organisation de l'Association des  
Communes Suisses

Boulevard de Grancy 7, 1006 Lausanne

Case postale 645

CH - 1001 LAUSANNE

Tél ++41 - (0)21 321 26 10

Fax ++41 - (0)21 321 26 11

rod@mgroupfid.com

TVA 245 966



MGI GROUP

Fiduciaire S.A.

Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes de la commune de  
**PENTHALAZ**

1305 Penthaz

BM/PG

Lausanne, le 23 avril 2009

Madame la Syndique,  
Madame, Monsieur,

En qualité d'organe de révision de votre commune, nous avons vérifié, conformément au règlement cantonal du 29 octobre 2003, la comptabilité et les comptes annuels présentés par la Municipalité et votre boursier pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Municipalité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant sur la base des directives minimales édictées par le Département des institutions et des relations extérieures. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance et l'agrément de notre société, sous le n° de registre 502294, auprès de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux directives du Canton.

En conclusion de notre rapport, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis:

- le bilan tel qu'il vous est présenté avec un total de	CHF	20'050'616.74
		=====
- le compte de fonctionnement de l'exercice 2008 présentant un bénéfice de	CHF	327'715.87
		=====

MGI GROUP Fiduciaire S.A.  
Représentation pour la Suisse Romande  
ROD Service de Révision et d'Organisation de  
l'Association des Communes suisses

Benoît MENOUD                      Pascal GUGLER  
Expert-comptable diplômé      Expert fiduciaire diplômé  
Réviseurs responsables

Siège à Lausanne - Succursales à Genève, La Chaux-de-Fonds, Nord Vaudois (Chavornay) et Fribourg (Givisiez et Bossonnens)  
www.mgroupfid.com

Membre de la CHAMBRE FIDUCIAIRE

Member of the Swiss Institute of Certified Accountants and Tax Consultants

Membre de l'Union Suisse des Fiduciaires **STV USF**